

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 25 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250625-DEL20250641-AR



**Présents** : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE

**Excusé(s)** :

**Procurations** :

M Jacques LAVIELLE à M Gilles LAHITTE  
M Bruno TRAVERT à M Jacques BOURRETERE  
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE  
Mme Isabelle GILARDOT à Corinne TASTET  
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT  
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2025 06 041 : Echange de terrain avec l'indivision DESQUEYROUX Impasse Chevaleyre**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**Vu** l'avis du Domaine en date du 19 mai 2025 estimant la valeur vénale du terrain cédé par la Commune à l'indivision Desqueyroux à 2 200 € ;  
**Vu** les plans projets du géomètre ci-annexés ;

**Considérant que** la Commune a édifié une clôture afin de délimiter le verger des Arènes et la propriété Desqueyroux ;

**Considérant qu'**elle ne respecte pas les limites de propriété et qu'il convient de régulariser la situation ;

**Considérant que** des accords ont été conclus entre les 2 parties à savoir le maintien de la clôture en échange de terrains en contrepartie, les frais de géomètre étant supportés par la Commune et les frais de Notaire par l'indivision Desqueyroux ;

**Considérant que** le terrain à céder à l'indivision Desqueyroux est cadastré AB 452p et 456p, AD 924p, qu'il représente une superficie de 281 m<sup>2</sup>, que la partie cédée par l'indivision Desqueyroux est cadastrée AD 914p pour une contenance de 23 m<sup>2</sup> ;

**Considérant que** les parcelles à céder ne sont pas laissées à l'usage du public et font partie du domaine privé de la Commune ;

**Considérant que** l'échange et la répartition des frais sont équitables et qu'aucune soulte ne sera due par aucune des parties, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver l'échange de terrain entre l'indivision Desqueyroux et la Commune tel que proposé et convenu.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250625-DEL20250641-AR



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

- **d'approuver** l'échange de terrain entre l'indivision Desqueyroux et la Commune tel que proposé et convenu.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Se sont abstenus : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DAR-  
RICAU-DUFAU ; M Gabriel AFONSO (par procuration) ; M Philippe DUROSOY

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.

Le Maire,  
Thierry LE PICHON.



**PROJET D'ÉCHANGE**

Régularisation d'une clôture mal implantée

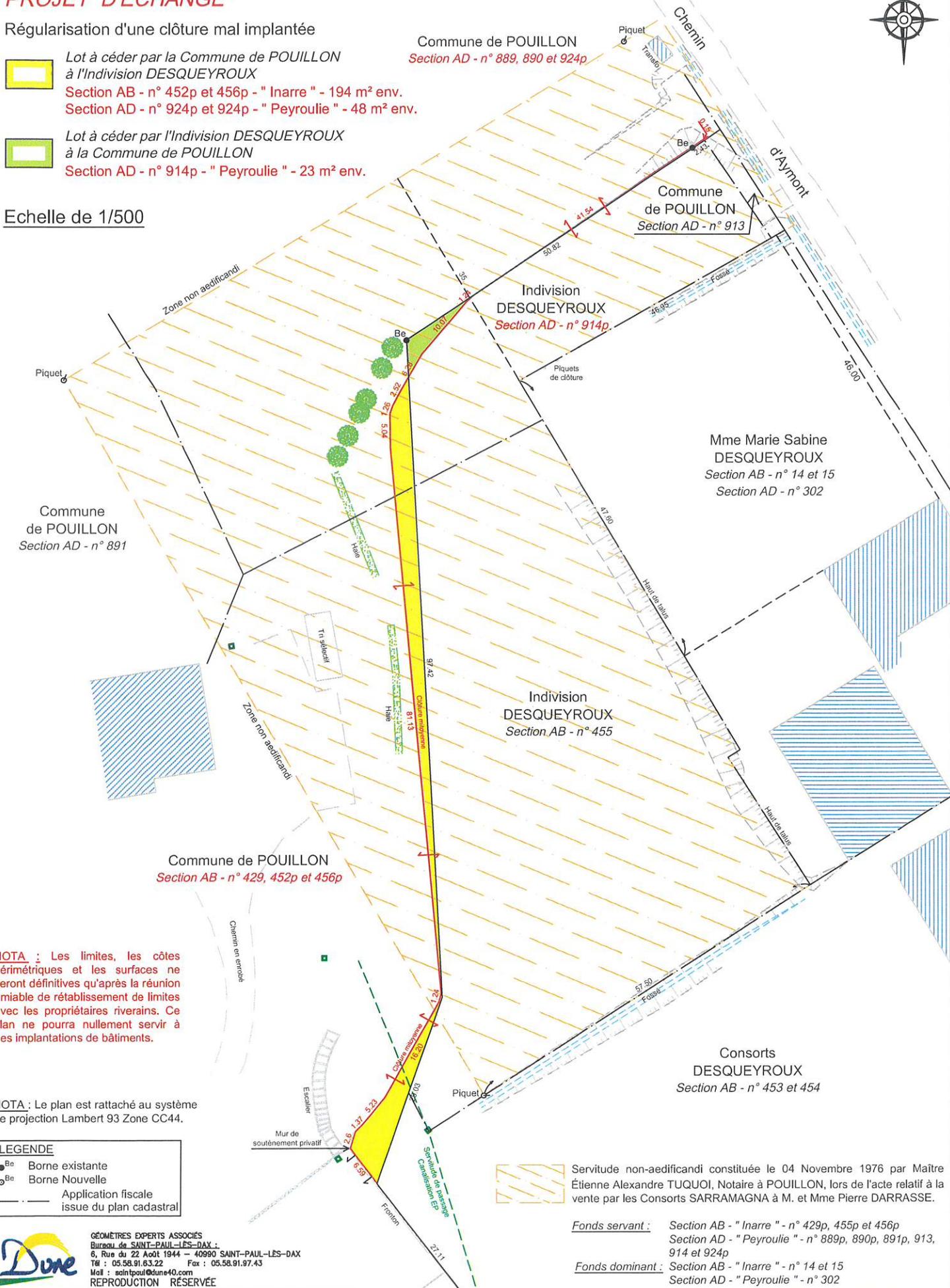
 Lot à céder par la Commune de **POUILLON**  
à l'Indivision **DESQUEYROUX**

Section AB - n° 452p et 456p - " Inarre " - 194 m<sup>2</sup> env.  
Section AD - n° 924p et 924p - " Peyroulie " - 48 m<sup>2</sup> env.

 Lot à céder par l'Indivision **DESQUEYROUX**  
à la Commune de **POUILLON**

Section AD - n° 914p - " Peyroulie " - 23 m<sup>2</sup> env.

Echelle de 1/500



**NOTA :** Les limites, les côtes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après la réunion amiable de rétablissement de limites avec les propriétaires riverains. Ce plan ne pourra nullement servir à des implantations de bâtiments.

**NOTA :** Le plan est rattaché au système de projection Lambert 93 Zone CC44.

**LEGENDE**

-  Borne existante
-  Borne Nouvelle
-  Application fiscale issue du plan cadastral

**GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS**  
Bureau de **SAINTE-PAUL-LES-DAX** :  
8, Rue du 22 Août 1944 - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
Tél : 05.58.91.83.22 Fax : 05.58.91.87.43  
Mail : saintpaul@dune40.com  
**REPRODUCTION RÉSERVÉE**

 Servitude non-aedificandi constituée le 04 Novembre 1976 par Maître Étienne Alexandre TUQUOI, Notaire à POUILLON, lors de l'acte relatif à la vente par les Consorts SARRAMAGNA à M. et Mme Pierre DARRASSE.

**Fonds servant :** Section AB - " Inarre " - n° 429p, 455p et 456p  
Section AD - " Peyroulie " - n° 889p, 890p, 891p, 913, 914 et 924p  
**Fonds dominant :** Section AB - " Inarre " - n° 14 et 15  
Section AD - " Peyroulie " - n° 302



DEPARTEMENT des LANDES

# Commune de POUILLON

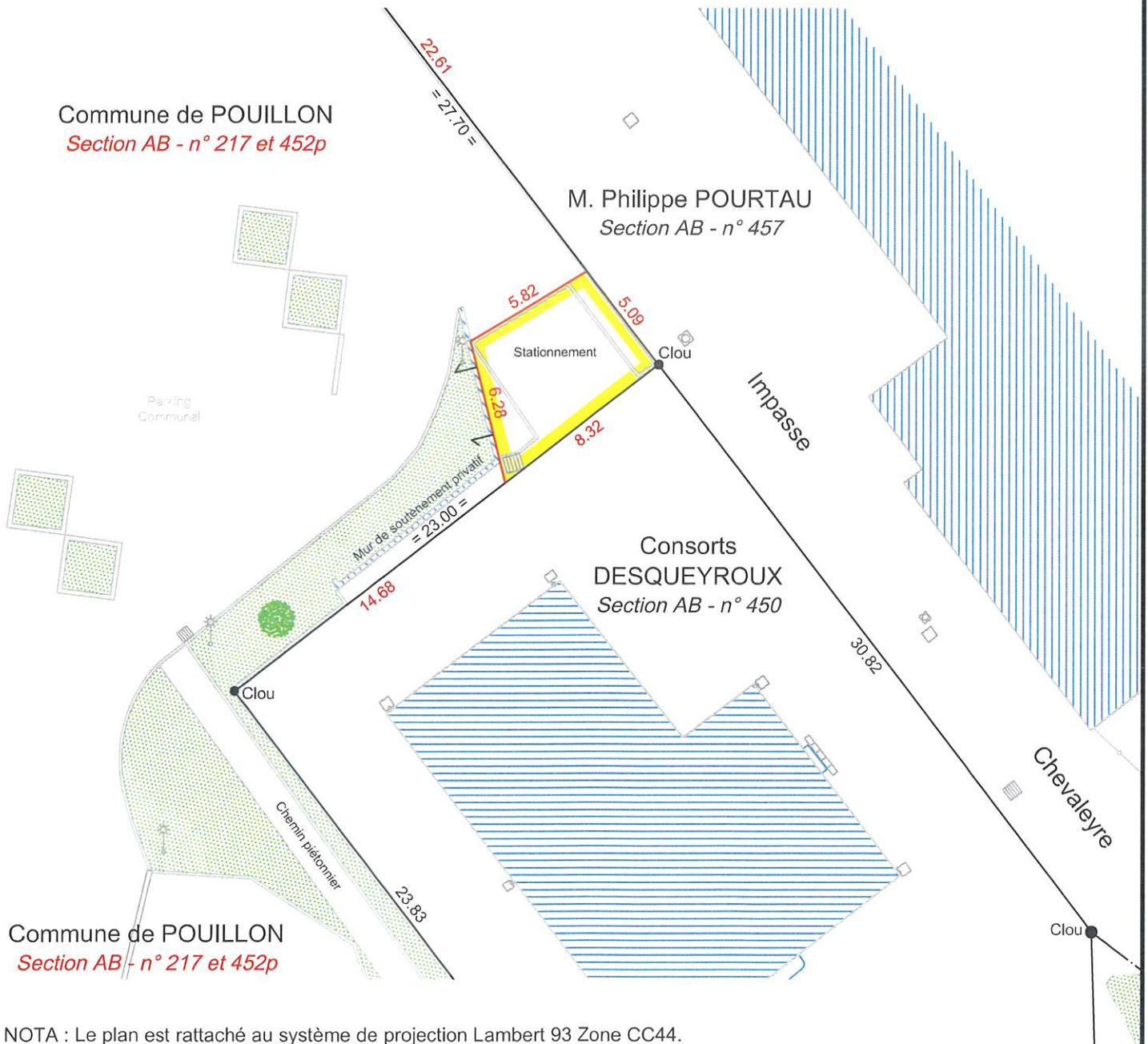
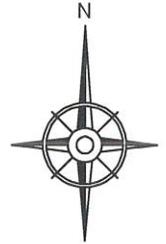
## PROJET DE BORNAGE

Cession par la Commune de POUILLON  
à l'Indivision DESQUEYROUX

### RÉFÉRENCES CADASTRALES

Section	n°	Lieu-dit	Surface
AB	452p	" Inarre "	39 m <sup>2</sup> env.

Echelle de 1/250



NOTA : Le plan est rattaché au système de projection Lambert 93 Zone CC44.



GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS  
Bureau de SAINT-PAUL-LÈS-DAX ;  
6, Rue du 22 Août 1944 - 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX  
Tél : 05.58.91.63.22 Fax : 05.58.91.97.43  
Mail : saintpaul@dune40.com  
REPRODUCTION RÉSERVÉE

### LEGENDE

- <sup>Be</sup> Borne existante
- <sup>Be</sup> Borne Nouvelle